

# MARIAGE

Dossier à compléter et à déposer en Mairie

Ce document doit nous être restitué propre et lisible

MAIRIE D'AVIGNON – Service Mariage - Place de l'Horloge – [mariage@mairie-avignon.com](mailto:mariage@mairie-avignon.com) – Tél. 04.90.80.80.00 poste 7426  
MAIRIE ANNEXE DE MONTFAVET – 8 Squares des Cigales – [etat-civil.montfavet@mairie-avignon.com](mailto:etat-civil.montfavet@mairie-avignon.com) - Tel 04.90.32.13.42

**AVIGNON**  
Ville d'exception

En application de l'Article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait:

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

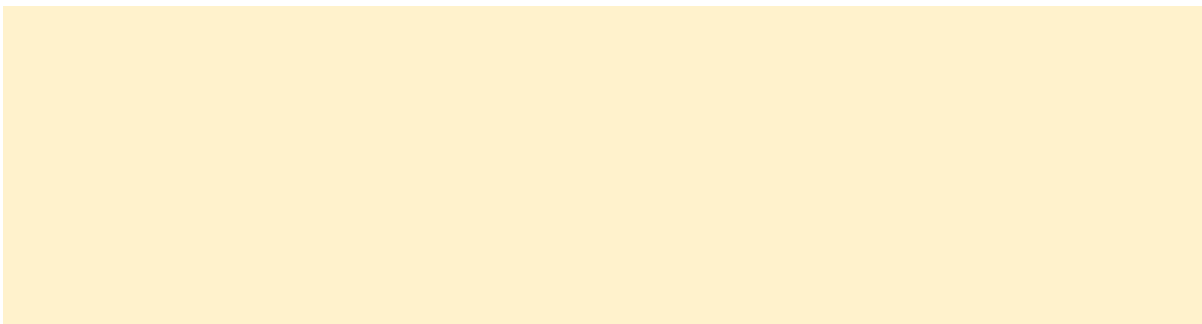
J'atteste avoir pris connaissance de risques encourus en cas de fausse déclaration

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature Futur 1

Signature Futur 2



# MARIAGE Charte des cérémonies civiles de Mariage

**A lire attentivement et à signer**

**Le jour de la cérémonie, les futurs époux et leurs témoins doivent se munir de leur pièce d'identité et être présents 15 minutes avant le début de la cérémonie**

La charte portant règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage s'adresse aux futurs époux et à leurs invités. Il convient en préambule de rappeler que l'Hôtel de Ville est la maison de la République, dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect. Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir des actes officiels majeurs, à l'image de la cérémonie civile de mariage dont vous sollicitez la célébration.

C'est pourquoi cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage, avec la solennité de l'événement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent s'ils ne respectent pas la réglementation municipale en vigueur. Le respect de cette charte permettra le bon déroulement des festivités.

## **1- Accès à l'Hôtel de Ville et stationnement (les véhicules hors gabarit ne peuvent pas accéder à la Mairie)**

- La rue de la République est fermée à la circulation automobile le samedi de 13 heures à 19 heures à la hauteur du boulevard Raspail.

Ainsi, seulement deux véhicules par cortège seront autorisés (les autorisations de circuler vous seront remises par le bureau des mariages au moment de la signature du projet) :

- à circuler à l'intérieur du périmètre réglementé selon l'itinéraire figurant sur le plan annexé,
- à stationner, le temps de la cérémonie, sur la rue Félicien David, face au restaurant « Lou Mistrau ».

Il est demandé au reste du cortège d'utiliser le parking du Palais des Papes, le parking Jaurès, le parking de l'Oratoire ou les Allées de l'Oulle.

- En cas de passage en force aux barrières de contrôle, d'arrêt et de stationnement sauvage, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende et de mise en fourrière de leur véhicule.

## **2 – Déroulement de la cérémonie (la jauge maximale de la salle des mariages est de 60 personnes)**

- Les mariés doivent respecter la tranquillité du public et les activités des commerçants de la Place de l'Horloge, ainsi que toutes les manifestations (expositions, réunions ...) qui ont lieu dans l'enceinte de la Mairie.

Ils doivent en conséquence éviter tout bruit ou débordement excessif et arriver à l'heure dans la salle des mariages.

Le mariage des futurs époux qui ne respecteraient pas ces préconisations ou qui arriveraient en retard, pourrait ne pas être célébré dans les créneaux horaires prévus en fonction des contraintes de l'Élu.

- Le déploiement de drapeaux est interdit dans l'enceinte de la Mairie, sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et sur son parvis.
- L'utilisation d'instruments de musique est interdite dans l'enceinte et sur le parvis de la Mairie et sur la Place de l'Horloge.
- Par mesure de sécurité, il est formellement interdit de jeter du riz ou autres confettis dans l'enceinte et le parvis de la Mairie ainsi que sur la Place de l'Horloge

- Après la cérémonie, il est demandé aux mariés et à leur cortège de quitter rapidement l'enceinte de la Mairie, afin de ne pas retarder les mariages suivants.

- en cas de non-respect de ces différents points, les mariés devront en assumer les conséquences.

## **3- Les cortèges**

- Tout débordement ou bruit excessif est interdit en Ville.

- L'utilisation en continu du Klaxon est interdite en Ville.

- L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite. C'est une infraction au code de la route répréhensible par la police.

- De manière générale le cortège des mariés devra respecter le code de la route, faire attention aux piétons et observer les limitations de vitesse. Les éventuelles infractions sont répréhensibles.

**Nom(s) et prénom(s) des futurs époux :** \_\_\_\_\_

1- Nous engageons par la signature de cette charte à ce que notre cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des habitants d'Avignon et de ses environs.

2- Nous engageons à porter à la connaissance de nos proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

3- Nous engageons à respecter l'horaire fixé sous peine de voir notre mariage reporté.

*Date et heure du mariage (à compléter au bureau des mariages au moment de la signature du projet) :*

*Signatures des futurs/es époux/ses :*

# MARIAGE Liste des pièces à fournir

1 - IDENTITÉ	FUTUR 1	FUTUR 2
<p><b>Pièce d'identité en cours de validité</b> (original + copie)            Carte d'identité, passeport (<u>fournir copie de toutes les pages écrites ou tamponnées</u>), carte de séjour...</p> <p><i>Le récépissé de dépôt de demande de réfugié politique n'est pas recevable pour se marier le statut de la personne n'étant pas encore défini</i></p>		
<p><b>2 - COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (ou Extrait avec filiation)</b></p>		
<p><b>Naissance en France</b> : A demander à la commune de lieu de naissance – Copie Originale de <b>moins de 3 mois</b> à la date des publications de bans (moins de 6 mois pour Départements et Territoires d'Outre-Mer)</p> <p><b>Si la Commune est reliée à COMEDEC, la Mairie d'Avignon effectuera la demande</b></p>		
<p><b>Français né à l'étranger</b> : A demander au Service Central de l'état civil à Nantes – Copie Originale de <b>moins de 3 mois</b> à la date des publications de bans</p> <p><a href="https://service-public.fr/">https://service-public.fr/ Rubrique papiers-citoyenneté / sous-rubrique Etat Civil/</a></p> <p><i>Une copie d'acte dématérialisée vous sera adressée dans votre porte-documents Service-Public.fr</i></p>		
<p><b>Réfugiés Politiques et Apatrides</b> – A demander à OFPRA (201 Rue Carnot 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS) –</p> <p>L'OFPRA délivre les certificats tenant lieu d'actes de l'état civil (= acte de naissance) et attestent de la capacité matrimoniale en vue de mariage - Copie Originale de <b>moins de 3 mois</b> à la date des publications de bans</p>		
<p><b>Personnes de nationalités étrangères</b> :</p> <p>A Demander à la Commune du lieu de naissance</p> <p>Copie Originale de <b>moins de 6 mois</b> à la date des publications de bans</p> <p>L'Officier de l'Etat Civil d'Avignon vous précisera s'il doit être <b>légalisé</b> (par Ambassade ou Consulat Français à l'étranger ou Ambassade ou Consulat Étranger en France) ou <b>apostillé</b> par les autorités étrangères dans le pays qui délivre l'acte.</p> <p><b>Les actes qui ne sont pas rédigés en français doivent être traduits</b> en France par un traducteur assermenté par une cour d'appel ou cour de cassation ; un consulat français à l'étranger ou un consulat étranger en France. Les actes originaux et leur traduction doivent être tamponnés et agrafés.</p>		
<p><b>3 - AUTRES PIÈCES A FOURNIR</b></p>		
<p><b>Personnes divorcées</b> : Si votre acte de naissance ne mentionne pas le divorce, présenter votre acte de mariage portant la mention de divorce.</p> <p>A demander à commune de lieu de Mariage – Copie Originale de <b>moins de 3 mois</b> à la date des publications de bans (<b>moins de 6 mois</b> pour Départements et Territoires d'Outre-Mer et pays étrangers)</p>		

<p><u>Pour les personnes de nationalité étrangère si l'acte de naissance ne mentionne pas de divorce</u>, présenter le jugement de divorce mentionnant la preuve qu'il est définitif et irrévocable ou l'acte de mariage mentionnant le divorce.</p> <p>Les actes qui ne sont pas rédigés en français doivent être <b>traduits</b> en France par un traducteur assermenté par une cour d'appel ou cour de cassation ; un consulat français à l'étranger ou un consulat étranger en France. Les actes originaux et leur traduction doivent être tamponnés et agrafés.</p>		
<p><b>Personnes veuves</b> : Acte de décès du conjoint décédé. A demander à commune de lieu de Décès – Copie Originale</p>		
<p><b>Personnes de nationalités étrangères :</b>  <b>1 – Certificat de Célibat ; de non Remariage ou de capacité à mariage</b> à demander au pays de naissance ou Consulat (ou Ambassade) du pays d'origine en France – Etablit depuis <b>moins de 6 mois</b> à la date des publications de bans – <i>Si domicile à l'étranger à demander au Consulat/Ambassade du pays d'origine dans le pays de domicile</i></p> <p><b>2 – Certificat de Coutume pour mariage</b> à demander au Consulat du Pays d'origine en France –  <b>Il doit préciser le contenu de la loi personnelle et préciser selon quel moyen la preuve de la capacité à mariage est apportée dans sa législation</b> (sinon demander au consulat une attestation ou information par mail précisant ce point)  Etablit depuis <b>moins de 6 mois</b> à la date des publications de bans – <i>Si domicile à l'étranger à demander au Consulat/Ambassade du pays d'origine dans le pays de domicile</i></p>		
<p><b>TEMOINS</b> Photocopie recto-verso de leur pièce d'identité et compléter fiche de renseignements 3</p>		
<p><b>CONTRAT DE MARIAGE</b> Fournir certificat du notaire <b>au moins 20 jours</b> avant la cérémonie et compléter Fiche de renseignements 4</p>		
<p><b>ENFANTS COMMUNS AU COUPLE</b> Fournir original copie intégrale de l'acte de naissance de <b>moins de 3 mois</b> de chaque enfant et compléter Fiche 4.</p> <p>Fournir <b>votre livret de famille</b> (il vous sera rendu le jour de la cérémonie)</p>		
<p><b>MAJEURS PROTEGES</b> L'Officier de l'état civil vous remettra la Fiche « Mariage d'un majeur protégé »</p>		
<p><b>5 – JUSTIFICATIFS DE DOMICILE</b></p>		
<p>CF liste des justificatifs ci-après</p>		
<p><b>6 – REMPLIR FICHES DE RENSEIGNEMENTS</b></p>		
<p>CF fiches de renseignements 1 et 2</p>		
<p><b>7 - CAS PARTICULIERS</b></p>		
<p><b>MILITAIRES servant à titre étranger</b> (pendant les 5 premières années de leur service) Fournir autorisation du ministre de la Défense (original moins de 6 mois) + Présenter original et copie carte militaire</p>		
<p><b>PERSONNES NÉCESSITANT LE CONCOURS D'UN INTERPRÈTE</b> Fournir la copie de la carte professionnelle de l'interprète, sa présence est indispensable le jour de la cérémonie (les frais sont à votre charge) + compléter fiche de renseignements 4</p>		

# MARIAGE Justificatifs de Domicile

- **Chacun** des futurs/es époux/ses doit présenter un Justificatif de domicile daté **de moins de 3 mois** à la signature du projet de mariage (cf liste ci-après), mentionnant son nom et son prénom
- Produire les originaux et les copies des documents (le service ne fait pas de photocopie et n'imprime pas les factures dématérialisées).
- Une facture électronique imprimée par les futurs peut être admise comme moyen de preuve.
- Dans certains cas, l'Officier d'Etat Civil pourra vous demander un justificatif complémentaire.

## 1 - Vous êtes tous les deux domiciliés/es à Avignon

	FUTUR 1	FUTUR 2
Justificatif de domicile	<b>Fournir chacun votre propre justificatif de domicile (cf liste ci-après)</b>  <b>Au moins un des deux futurs doit présenter un justificatifs de la liste A ; le second peut présenter un justificatif A ou B</b>	

## 2 - Seul l'un d'entre vous est domicilié à Avignon

	FUTUR domicilié à Avignon	FUTUR domicilié HORS Avignon
Justificatif de domicile	<b>Fournir 1 justificatif de la liste A</b>	<b>Fournir un justificatif de la liste A</b> <u>Si vous êtes hébergé cf paragraphe correspondant</u>

## 3 - Vous n'êtes pas domiciliés/es à Avignon MAIS Avignon est le lieu de domicile d'au moins un de vos parents (père /mère)

	FUTUR 1	FUTUR 2
Justificatif de domicile du parent domicilié à Avignon	Justificatif de la liste A	
Pièce d'identité du parent hébergeant	Présenter la copie	
Attestation sur l'honneur <b>de domiciliation</b> (personne hébergée) ci-après	A compléter	A compléter
Justificatif de domicile futurs/es époux/ses	<b>Fournir chacun votre propre justificatif de domicile (cf liste ci-après)</b>  <b>S'ils ont le même domicile :</b> Au moins un des deux futurs doit <u>présenter un justificatifs de la liste A ; le second peut présenter un justificatif A ou B</u>  <b>Sinon :</b> justificatif de la liste A pour les deux	

## 4 - Vous êtes hébergé/e par vos parents (père/mère) OU Vous est hébergé(e) par un tiers.

	<b>FUTUR 1</b> <u>Dans tous les cas, le FUTUR 2 doit aussi présenter ses propres justificatifs cf paragraphe dédié à sa situation</u>  Hébergé(e) par un tiers à Avignon : Il faut obligatoirement que le FUTUR 2 présente un justificatif de la liste A à l'adresse d'Avignon	
Attestation sur l'honneur <b>de domiciliation</b> (personne hébergée) ci-après	Complétée et signée par l'hébergeant et l'hébergé/e	
Justificatif de domicile futur/e époux/se	Liste <b>A ou B</b>	
Justificatif de domicile du parent ou de l'hébergeant domicilié à Avignon	Justificatif de la liste <b>A</b>	
Pièce d'identité du parent hébergeant ou de l'hébergeant	Présenter la copie	

### Justificatifs Acceptés

<b>A</b>	<b>Bail locatif</b> de mois de 3 mois (bailleur social ou agence immobilière)
	<b>Quittance de loyer</b> de mois de 3 mois (bailleur social ou agence immobilière)
	<b>Titre de propriété</b> de moins de 3 mois
	<b>Une Facture ou un échéancier d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphonie Fixe, d'abonnement à Internet (box)</b> - de moins de 3 mois
	<b>Un avis d'Imposition ou de non-imposition</b> de moins de 3 mois
	<b>Un avis de Taxe d'Habitation</b> de moins de 3 mois
	<b>Un bulletin de salaire + Attestation employeur</b> de moins de 3 mois
	<b>Une attestation de droits aux ASSEDIC (Pole Emploi)</b> de moins de 3 mois
	<b>Attestation de résidence Caserne Militaire</b> de moins de 3 mois
	<b>Etudiants hébergés par parents ou un tiers</b> : une attestation mutuelle ou attestation sécurité sociale / carte vitale ou relevé remboursements sécurité sociale de moins de 3 mois
	<b>Personnes sans domicile fixe</b> : Certificat de domiciliation CCAS de moins de 3 mois
	<b>Personnes domiciliées à l'étranger</b> : certificat de domicile/résidence mentionnant vos nom, prénom et adresse complète datée de moins de 3 mois (original+ traduction ; si traduction nécessaire elle devra être faite par un traducteur assermenté).
<b>B</b>	<b>Une attestation d'assurance habitation</b> de moins de 3 mois
	<b>Une attestation CAF au nom du bénéficiaire</b> des prestations de moins de 3 mois
	<b>Attestation de la Sécurité Sociale</b> de moins de 3 mois
	<b>Attestation de droit à la CMU-C</b> de moins de 3 mois
	<b>Attestation de l'Aide Médicale d'Etat</b> de moins de 3 mois

### Justificatifs Refusés

Quittance de loyer de carnets à souches
Facture de téléphonie mobile
Les avenants aux contrats et les attestations d'ajout de personne (eau, gaz, électricité, téléphonie, assurance logement...)
Les courriers de relance pour impayés ou factures de résiliation
Un avis de taxe foncière
Un avis déclaratif d'impôt
Les relevés de comptes bancaires, postal ou tout autre livret

---

**FUTUR 1 Attestation sur l'honneur de domiciliation**  
**A compléter uniquement si vous êtes hébergé(e)**

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(Nom et prénom de l'hébergeant)

Né(e) le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse complète) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

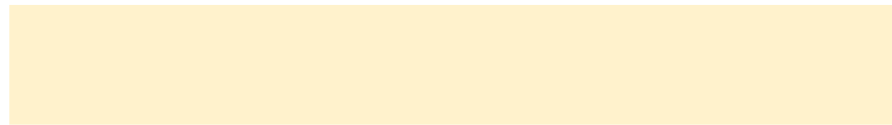
**Certifie sur l'honneur domicilier à mon domicile ou à ma résidence :**

M \_\_\_\_\_

Préciser le lien de parenté avec la personne hébergée : \_\_\_\_\_

Depuis le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature de l'hébergeant, Signature de l'hébergé(e)



---

**FUTUR 2 Attestation sur l'honneur de domiciliation**  
**A compléter uniquement si vous êtes hébergé(e)**

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(Nom et prénom de l'hébergeant)

Né(e) le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse complète) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

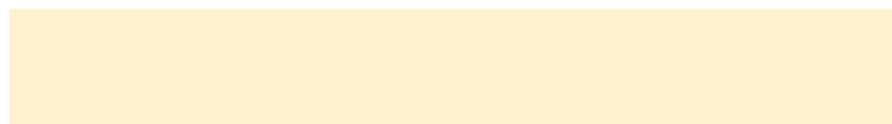
**Certifie sur l'honneur domicilier à mon domicile ou à ma résidence :**

M \_\_\_\_\_

Préciser le lien de parenté avec la personne hébergée : \_\_\_\_\_

Depuis le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature de l'hébergeant, Signature de l'hébergé(e)





# FICHE RENSEIGNEMENTS

<b>1</b>	<b>FUTUR 1</b>			Cadre réservé à l'administration
<b>NOM</b>				AN Valable jusqu'au
<b>Prénoms</b>				
<b>Tél.</b>		<b>Mail</b>		AN COMEDEC
<b>Profession</b>			<b>Nationalité</b>	Demandé le
<b>Date Naissance</b>				Reçu le
<b>Ville Naissance</b>				Justif Domicile
<b>Département</b>		<b>Pays</b>		Valable jusqu'au
<b>Père/Mère</b>	En Vie	Décédé le		Pièce d'identité
<b>Domicile</b>				
<b>Ville / Départ</b>				Cap. matr/Célibat
<b>Profession</b>				Valable jusqu'au
<b>Père/Mère</b>	En Vie	Décédé le		
<b>Domicile</b>				C. Coutume
<b>Ville / Départ</b>				Valable jusqu'au
<b>Profession</b>				
<b>Si parents ADOPTIFS</b>	En Vie	Décédé le		<b>PUBL AVT LE :</b>
<b>Domicile</b>				
<b>Ville / Départ</b>				
<b>Profession</b>				

## ATTESTE SUR L'HONNEUR :

	Etre domicilié (e) Adresse Précise : _____
	Etre célibataire et n'avoir jamais contracté mariage ni en France ni à l'étranger
	Etre PACSé- Nom Prénom Partenaire : _____
	Ne pas être remarié (e) ni en France ni à l'étranger depuis mon divorce en date du : _____ Nom et Prénom ex-conjoint : _____
	Ne pas être remarié(e) ni en France ni à l'étranger depuis le décès de mon conjoint en date du : _____ NOM Prénom du conjoint décédé : _____

A _____ Le _____	Signature
------------------	-----------

# FICHE RENSEIGNEMENTS

**2**

**FUTUR 2**

Cadre réservé à l'administration

<b>NOM</b>				AN Valable jusqu'au
<b>Prénoms</b>				
Tél.		Mail		AN COMEDEC
Profession			Nationalité	Demandé le
Date Naissance				Reçu le
Ville Naissance				Justif Domicile
Département		Pays		Valable jusqu'au
<b>Père/Mère</b>	En Vie	Décédé le		<u>Pièce d'identité</u>
Domicile				
Ville / Départ				Cap. matr/Célibat
Profession				Valable jusqu'au
<b>Père/Mère</b>	En Vie	Décédé le		
Domicile				C. Coutume
Ville / Départ				Valable jusqu'au
Profession				
<b>Si parents ADOPTIFS</b>	En Vie	Décédé le		<b>PUBL AVT LE :</b>
Domicile				
Ville / Départ				
Profession				

## ATTESTE SUR L'HONNEUR :

	Etre domicilié (e) Adresse Précise : _____
	Etre célibataire et n'avoir jamais contracté mariage ni en France ni à l'étranger
	Etre PACSé- Nom Prénom Partenaire : _____
	Ne pas être remarié (e) ni en France ni à l'étranger depuis mon divorce en date du : _____ Nom et Prénom ex-conjoint : _____
	Ne pas être remarié(e) ni en France ni à l'étranger depuis le décès de mon conjoint en date du : _____ NOM Prénom du conjoint décédé : _____

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

- . 2 témoins minimum sont requis pour le mariage, 4 au maximum
- . Ils devront obligatoirement être présents le jour du mariage munis de leur pièce d'identité
- . En cas de changements de témoins, avertir le bureau des mariages au plus tôt
- . Les témoins devront être majeurs ou émancipés sans distinction de nationalité ou de lien de parenté
- . Joindre au dossier la photocopie "visage visible" recto-verso de la pièce d'identité

<b>1er Témoin</b>	
<b>NOM</b>	
<b>Prénoms</b>	
Profession	Tél
Domicile	
Ville / Départ / Pays	

<b>2ème Témoin</b>	
<b>NOM</b>	
<b>Prénoms</b>	
Profession	Tél
Domicile	
Ville / Départ / Pays	

<b>3ème Témoin</b>	
<b>NOM</b>	
<b>Prénoms</b>	
Profession	Tél
Domicile	
Ville / Départ / Pays	

<b>4ème Témoin</b>	
<b>NOM</b>	
<b>Prénoms</b>	
Profession	Tél
Domicile	
Ville / Départ / Pays	

## CONTRAT DE MARIAGE

A déposer au plus tard 20 Jours avant le mariage

Il n'existe pas de contrat de mariage

Un contrat de mariage a été signé le \_\_\_\_\_  
 Chez Maître \_\_\_\_\_  
 Notaire à \_\_\_\_\_ (Dép. \_\_\_\_\_)

## ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE

OUI

NON

NOMBRE D'ENFANTS COMMUNS : \_\_\_\_\_ + Fournir le Livret de Famille

Ville Naissance Avignon

Ville Naissance autre (s) Commune (e)

Cadre réservé à l'administration - Rectification AN à prévoir

AUTORISEZ-VOUS NOTRE COMMUNE A TRANSMETTRE VOS DONNEES  
 NOMINATIVES A LA PRESSE LOCALE ?

OUI

NON

NÉCESSITÉ D'UN INTERPRÈTE (présence obligatoire le jour de la cérémonie)

OUI - NOM Prénom

NON

Nombre approximatif d'invités présents à la Cérémonie en Mairie :

\_\_\_\_\_

Si avant la célébration du mariage, l'état civil d'un des futurs époux a été modifié, celui-ci devra produire une nouvelle copie intégrale de son acte de naissance mis à jour au moins 20 jours avant la date du mariage afin d'éviter les rectifications ultérieures.